Mandat et plan de travail

1. Mandat du Groupe de travail

Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines requiert à la fois de s'ajuster à un contexte d'exercice en évolution rapide, de favoriser l'innovation, de tirer profit des forces du système actuel tout en cernant ses failles, d'encourager de nouvelles formes de collaboration entre les professions, de reconnaître les compétences. Vaste programme! D'autant plus qu'en avant-plan de toutes ces préoccupations s'impose la finalité principale du système professionnel : la protection du public. Un public de plus en plus exigeant envers le monde des soins, de plus en plus informé de ses droits, de plus en plus soucieux d'exercer des choix et de revendiquer un droit de parole au sujet des services offerts...

Les travaux entrepris par le groupe dans le but de suggérer des orientations de modernisation des champs de pratique et des conditions d'exercice résultent d'une demande de novembre 1999 de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Linda Goupil. Dans un souci de mettre à jour l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines, il s'agit ici d'abolir des barrières inutiles sans toutefois porter atteinte à la protection du public.

Dans cette perspective, l'articulation des champs d'exercice professionnel doit permettre une utilisation flexible des ressources, condition d'efficacité et d'efficience dans l'organisation des soins. Les buts poursuivis commandent dès lors de viser l'assouplissement et l'allègement du cadre réglementaire ainsi qu'une ouverture accrue des milieux professionnels à la multidisciplinarité. Plus globalement, ces objectifs s'inscrivent dans le plan d'action ministériel pour la mise à jour du système professionnel québécois.¹

Afin d'amener le système professionnel, en ce qui touche les ordres concernés, à s'ajuster au nouveau contexte de pratique, ce projet nécessite :

- de consulter les partenaires de la santé et les ordres professionnels pour étudier
 l'organisation du travail;
- d'identifier les problèmes qui affectent l'organisation des services professionnels en cause;

La mise à jour du système professionnel québécois, plan d'action présenté par Madame Linda Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, novembre 1999, 16 p.

 de suggérer des orientations relativement aux domaines d'exercice en regard des nouvelles réalités.

2. Composition du groupe

Le Groupe de travail a été formé en février 2000. Une trentaine de noms ont été suggérés par les ordres professionnels et les autres organismes de la santé. De ce nombre, huit personnes ont été choisies en regard de leur expérience professionnelle et administrative particulièrement pertinente pour un projet de pareille envergure.

Les autres professionnels en lice ont été pressentis pour fournir une expertise complémentaire en cours de travaux. S'ajoute à ces huit membres, une équipe de support mise à la disposition du groupe par l'Office des professions du Québec, équivalente à quatre personnes à temps complet (É.T.C.), et une consultante externe.

Les membres du Groupe de travail

- Roch Bernier, médecin, président
- Sylvie Bernier, médecin, directrice, ministère de la Santé et des Services sociaux
- Johanne Blais, médecin, Unité de médecine familiale, CHUQ Saint-François-d'Assise
- Roch Boucher, gestionnaire, Centre de santé Paul-Gilbert
- Ghislaine Brosseau, travailleuse sociale, chef du service social, Hôpital Rivière-des-Prairies
- Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire, vice-présidente, Office des professions
- Gyslaine Samson-Saulnier, physiothérapeute, directrice générale, CLSC-CHSLD Rosemont
- Valérie Shannon, infirmière, directrice des soins infirmiers, Centre univ. de santé McGill

L'équipe de support

- Line Poitras, agente de recherche socio-économique, secrétaire générale
- Monique Chaput, andragogue, consultante
- Sophie Dallaire, agente de recherche socio-économique
- Émilie Giroux Gareau, avocate
- Réal Gauvin, agent de recherche socio-économique
- Lise Lafrance, agente de recherche socio-économique
- Lvnn Morin, secrétaire
- Michel Paquette, avocat
- Marie-Josée Roussy, agente de recherche socio-économique stagiaire

3. Principes, orientations, objectifs, moyens et processus

Au départ, le Groupe de travail s'est donné des principes et des orientations devant servir de fondements et de repères dans les recherches, la réflexion et les recommandations. Il s'est également fixé des objectifs, a identifié des moyens pour les atteindre et s'est doté d'un processus rigoureux.

Les principes retenus sont les suivants :

- Assurer la protection du public.
- Favoriser l'adaptation de l'organisation professionnelle et l'évolution des rôles des différents professionnels du secteur de la santé et des relations humaines en fonction de l'évolution des compétences, des besoins des personnes et de la technologie.
- Faire en sorte que la réglementation professionnelle n'ait pas pour effet de compromettre l'accessibilité à des services de base ou à faible risque.
- Promouvoir l'efficacité et l'efficience dans l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines le service approprié fourni par la personne compétente au moment opportun et à l'endroit souhaité.
- Faciliter la collaboration interprofessionnelle et permettre l'amélioration continue de la qualité des services.
- Promouvoir la responsabilité professionnelle et favoriser l'autonomie des professionnels.
- Faciliter la compréhension du système professionnel par le public et respecter la liberté de choix des usagers.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Centrer la réflexion du groupe sur la définition des champs de pratique, leur articulation ainsi que sur les conditions d'exercice.
- Identifier les problèmes communs et leur accorder un traitement prioritaire dans l'élaboration des solutions.
- Mener une consultation élargie sur l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines en regard de la distribution des soins et des services; prendre

- connaissance des travaux de la Commission Clair² à cet égard et prendre en compte les recommandations qui en découlent concernant le système professionnel.
- Rechercher et élaborer des solutions en concertation avec les ordres et les autres organismes du secteur de la santé et des relations humaines.
- À partir des problèmes identifiés et des pistes de solution suggérées, développer une vision d'ensemble qui intègre les différentes solutions retenues.
- Faciliter la collaboration entre les ordres ainsi que le travail interdisciplinaire et multidisciplinaire sur le terrain.
- Mettre à profit les travaux déjà réalisés au cours des dernières années tant au Québec (Office des professions, Conseil interprofessionnel du Québec, ordres professionnels, autres organismes) qu'à l'extérieur; en tirer les conclusions utiles.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Revoir les rôles et les fonctions des différents professionnels du secteur de la santé et des relations humaines.
- Identifier les actes significatifs et incontournables pour la protection du public qui doivent être réservés à l'intérieur du système professionnel pour prévenir les préjudices.
- Identifier la contribution des diverses instances, Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec, ordres professionnels qui sont de nature à favoriser l'évolution des professions.
- Contribuer à l'allégement réglementaire, en collaboration avec le premier projet du plan d'action ministériel³ qui vise à alléger la réglementation et son processus.
- Proposer des pistes de solutions en fonction des principes et des orientations retenues.
- Acheminer à l'Office des professions du Québec les solutions qui peuvent être mises en place à l'intérieur du cadre légal actuel.
- Développer un mécanisme de résolution de problèmes interprofessionnels et l'expérimenter.

² Les solutions émergentes, Rapport et recommandations, Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, 18 décembre 2000, 409 p.

³ La mise à jour du système professionnel québécois, précité.

Les moyens retenus sont les suivants :

- Consulter sur l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines, plus particulièrement :
 - les ordres professionnels,
 - les organismes représentatifs du public,
 - les associations d'établissements,
 - les syndicats,
 - les personnalités significatives,
 - les experts,
 - les milieux de formation et de recherche.
- Favoriser une approche par problème :
 - du particulier au général,
 - de l'individuel au collectif,
 - des ordres en passant par les familles d'ordres pour terminer avec le système professionnel.
- Travailler avec les ordres, le Conseil interprofessionnel du Québec , l'Office des professions du Québec, le Ministère de la Santé et des Services sociaux et les partenaires du réseau pour favoriser une meilleure collaboration et une plus grande concertation interprofessionnelle.
- Au besoin, approfondir des thèmes particuliers, en relation avec le mandat.
- Tenir compte des projets pilotes déjà en cours et permettre l'expérimentation de certaines solutions.
- Convenir avec le ministre d'un plan de communication externe pour favoriser la compréhension et l'acceptation des pistes de solutions proposées.
- Identifier les partenaires clefs qui peuvent avoir un impact dans l'application des solutions retenues, notamment les milieux de formation et de stage.

Le processus retenu est le suivant :

- Débuter par une série d'échanges avec les ordres.
- Procéder à l'élaboration d'une fiche synthèse qui rassemble les principales préoccupations de chacun des ordres professionnels, laquelle fait l'objet d'une validation par l'ordre concerné.

- Tenir une série de consultation auprès des groupes et d'experts impliqués dans la prestation de soins et de services de santé.
- Effectuer une comparaison législative à partir des changements les plus significatifs et les plus récents.
- Appliquer le modèle à chacun des ordres professionnels.
- Présenter le modèle dans un but de concertation et de validation avec l'ordre et s'il y a lieu, établir des bases pour travailler avec les autres ordres concernés.
- Harmoniser le modèle dans une vision d'ensemble et rédiger les recommandations résultant des travaux.

4. L'échéancier

Les travaux du groupe s'échelonneront sur trois ans et toucheront les 26 ordres professionnels engagés dans la santé et les relations humaines.

Le plan de travail se découpe en quatre phases :

- la phase 1 permet la réalisation de travaux préliminaires;
- la phase 2 porte sur les ordres professionnels intervenant au plan de la santé physique du secteur public;
- la phase 3 porte sur les ordres professionnels intervenant au plan de la santé physique dans le secteur privé.
- la phase 4 porte sur les ordres professionnels intervenant au plan de la santé mentale dans les secteurs public et privé;